

PROGRAMMATION JEUNE PUBLIC / SAISON 2024/2025

« Quel est donc ce pays, inconnu à tout le reste et où toute nature est d'une espèce différente de la nôtre ?
C'est probablement le pays où tout va bien ; car il faut absolument qu'il y en ait de cette espèce. »
Voltaire, *Candide*, chapitre XVII

La Ligue de l'enseignement des Landes, comme les autres fédérations départementales engagées dans le spectacle vivant, fait le pari qu'en fréquentant un spectacle, quel que soit son âge, un enfant se construit comme citoyen et non uniquement comme spectateur ; que sa venue questionne et modifie sa vision du monde.

Nous vous invitons donc, vous et vos élèves, non pas dans le pays où tout va bien mais à voyager dans le pays où l'on réfléchit, se questionne..., un pays où se tissent des liens, fruits de rencontres, de partages, d'échanges, de discussions et de débats.

Comment programme-t-on en tant que mouvement d'éducation populaire aujourd'hui ? Comment accompagne-t-on les artistes aujourd'hui ? Cette saison, encore, nous avons fait le choix d'accompagner deux compagnies dont nous connaissons le travail sur leur nouvelle création, et de vous offrir la diversité de la création contemporaine, la singularité, des imaginaires variés, en un mot des plongées dans des univers artistiques uniques. Par ailleurs, pour assurer la pérennité de Rêv'enScène, nous sommes dans l'obligation d'augmenter le tarif de la billetterie afin de continuer à recevoir un nombre important d'enfants.

Comme les années précédentes, nous vous proposons aussi des dispositifs d'éducation artistique et culturelle, des rencontres avec les équipes artistiques et des formations à l'attention des enseignants, l'éducation artistique et culturelle favorisant l'ouverture au monde, l'initiation à la démarche de création et la transmission d'un patrimoine, de savoirs.

Bon spectacle à tous et au plaisir de vous accueillir et vous rencontrer,

Céline PINEAU
eDirectrice du service culturel

SPECTACLES EN RECOMMANDÉ

La culture est inscrite dans l'ADN de la Ligue depuis les origines. Créée en 1866 par Jean Macé, la Ligue de l'enseignement, en plus de son niveau Confédéral, est implantée dans tous les départements français, chacun ayant développé des actions culturelles (spectacle vivant, cinéma, littérature, etc.) en fonction de son histoire et de son territoire. Créé en 1984, *Spectacles en recommandé*, SER, est une manifestation itinérante depuis 1997. SER, via le Groupe National Spectacle Vivant, dans sa dimension nationale comme dans son fonctionnement décentralisé, effectue un travail de repérage au niveau de la création contemporaine. Chaque année, une vingtaine de spectacles est programmée, essentiellement en direction du jeune public. Les choix artistiques de *Spectacles en recommandé* sont effectués de façon collégiale par les responsables des réseaux de diffusion de la Ligue de l'enseignement, sur proposition de 3 représentants au moins, sur des critères à la fois esthétiques et éducatifs, dont la Ligue de l'enseignement des Landes est l'un des membres actifs.



INSCRIPTION

Vous trouverez ci-joint le bulletin d'inscription à *Rêv'enScène*. Le nombre de places et de représentations est limité pour des raisons budgétaires et logistiques. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée, dans la limite des places proposées et en fonction de l'organisation des tournées. La date limite de réception des fiches d'inscription est fixée au **13 septembre 2024**. Certains rééquilibrages du nombre de séances annoncées pourront être effectués en fonction des inscriptions sur l'ensemble des spectacles.

Le succès de *Rêv'enScène*, dû à la qualité des spectacles proposés, nous conduit à refuser l'inscription d'élèves : plus de 20 000 inscrits pour environ 9 000 places élèves en 2023-2024. C'est pour cela qu'une fois le lieu, la date et l'heure confirmés et l'effectif validé par vos soins, votre engagement est ferme et définitif et toute place est due. Nous vous remercions pour votre compréhension et votre fidélité réitérée.

ATTENTION À NOTER!

Les établissements scolaires aux horaires variés et autres contraintes telles que la cantine, compliquent l'organisation du transport des élèves. Nous adoptons nos horaires au mieux pour faciliter votre venue. Il faut toutefois savoir qu'en fonction de la durée du spectacle et de l'éloignement de la salle de spectacle, il peut arriver que le temps du spectacle chevauche le temps scolaire et le temps périscolaire. C'est une contrainte qu'il faut accepter tout en sachant que les sorties culturelles peuvent faire partie des sorties exceptionnelles au même titre que les voyages scolaires autorisant des souplesses dans les horaires de classe et du temps périscolaire.

TRANSPORT

Les frais de transport sont pris en charge par la Ligue de l'Enseignement des Landes et cela via le **Collectif AJC**, collectif pour l'Accès des Jeunes à la Culture. Cette association prend en charge le transport des jeunes qui vont assister à un spectacle des Jeunesses Musicales de France, Du Cinéma Plein Mon Cartable et de *Rêv'enScène* et cela grâce au financement majoritaire du Conseil départemental des Landes et celui des Communautés de communes qui y contribuent. Quand ce n'est pas le cas, dans un souci de solidarité et d'équité, une demande de participation vous est faite d'**UN EURO** par enfant à **partir de janvier 2025** quel que soit le mode de transport utilisé en plus du coût du billet (**80 centimes d'euro jusqu'à décembre 2024**).

Nous nous chargeons de commander le bus qui conduira les enfants de l'école à la salle de spectacle. Environ 15 jours avant le spectacle, vous recevrez un mail indiquant le nom du transporteur, ses coordonnées ainsi que les horaires de départ et de retour à l'établissement scolaire. Nous vous demandons de vous assurer auprès du transporteur qu'il a bien pris en compte le déplacement et de vérifier ensemble les détails pratiques (horaires, lieu du spectacle, nombre de bus). Nous le faisons, mais deux vérifications valent mieux qu'une.

Nous vous rappelons que l'heure d'arrivée demandée, 15 min avant le début du spectacle, est à respecter pour que nous puissions vous placer afin que le spectacle commence à l'heure. En général, à la demande des compagnies, nous ne pouvons commencer à faire entrer les spectateurs qu'une fois la présence avérée de tous les spectateurs. Nous sommes tous responsables du respect des horaires, merci, avec nous, de vous y employer au mieux.

ADAGE

Une fois que votre inscription est validée par nos soins, merci d'indiquer votre venue sur Rêv'enScène sur ADAGE. Nous vous demandons la même chose pour les classes à PAC.

RÈGLEMENT

Voici les tarifs de l'année scolaire 2024/2025 :

7,00 € / enfant pour les primaires (maternelles et élémentaires)

8,00 € / enfant pour les collèges

9,00 € / enfant pour les lycées

Si vous vous inscrivez en juin, nous vous recontacterons à la rentrée pour connaître l'effectif définitif de vos classes. Après sélection des établissements retenus à l'automne, nous vous communiquerons la date, l'heure et le lieu de la représentation pour validation. Une fois cette validation effectuée, nous vous enverrons un courrier officiel de confirmation. La facturation sera établie sur la base de ce courrier.

L'économie du spectacle vivant est différente de celle du cinéma : tous nos frais sont fixes, quel que soit le nombre d'élèves dans la salle : cachets, droits d'auteur, transport des artistes, du décor, hébergement et repas, etc.

Nous vous rappelons que les places des adultes accompagnateurs sont gratuites dans le cadre du taux d'encadrement légal : 1 encadrant pour 8 élèves pour les maternelles, 1 encadrant pour 12 élèves pour les élémentaires.